



Assemblée du conseil d'administration  
Tenue le 1er février 2023  
Chez Lucie Sauvé

Étaient présents : Lise Beauchemin, Marc Bouisset, Eléna Cocco, Chantale Gamache,  
Michel Pichet et Lucie Sauvé.

#### Ordre du jour proposé

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Cooptation d'Eléna Cocco au conseil d'administration de l'ASM
3. Entérinement de l'achat de l'équipement informatique en 2022
4. Nomination d'Eléna Cocco au poste de webmestre et survol de la nouvelle présentation du site internet de l'ASM
5. Adoption des états financiers de 2022
6. Date de l'AGA 2023
7. Correspondance
  1. Demande de subvention 2023 au député provincial
  2. Remerciements à la Municipalité pour la subvention 2022
8. Projets 2023
9. Discussion sur le contenu de la réponse à faire au Maire suite à son courriel de commentaires sur le contenu du compte-rendu citoyen de l'assemblée du conseil municipal du 10 janvier.

#### Déroulement de la rencontre

1. L'ordre du jour proposé est adopté sur une proposition de Marc Bouisset.
2. Sur une proposition de Michel Pichet et de Lucie Sauvé, Eléna Cocco est cooptée sur le conseil d'administration de l'ASM.
3. Sur une proposition de Lise Beauchemin et de Chantale Gamache, l'achat, en fin du mois de décembre 2022, d'un ordinateur, d'une souris et d'une mallette de transport au coût de 730,77 \$ par Michel Pichet après entente verbale entre les membres du conseil d'administration est validé.
4. Sur une proposition de Marc Bouisset et de Lucie Sauvé, Eléna Cocco est nommée au poste de webmestre de l'ASM.
5. Finances
  1. Après une présentation de Michel Pichet le bilan et les résultats financiers de l'ASM en 2022, sont adoptés sur une proposition de Chantale Gamache et de Lise Beauchemin. Ils seront envoyés pour approbation à M. André Forget, nommé à cette fonction lors de l'AGA 2022.



2. Sur une proposition de Chantale Gamache, il faudra veiller cette année à verser notre contribution annuelle de 25 \$ à l'organisme « Eau secours ».
6. L'AGA 2023 de l'ASM aura lieu le mercredi 29 mars (voir la note de bas de page # 1) à 19h à la salle municipale. Michel Pichet préparera la documentation nécessaire et la publication de l'avis de tenue de réunion dans le bulletin municipal (Le Saint-Marc...Quoi?) du mois de mars, par l'envoi d'un courriel aux membres inscrits et, quelques jours avant l'assemblée par l'intermédiaire de l'infolettre municipale à l'intention de tous les Saint-Marcois.
7. Correspondance :
  1. Une lettre sera envoyée à la direction générale de la Municipalité en guise d'accusé de réception et de remerciements pour la subvention de 908\$ qui nous a été accordée pour l'année 2022.
  2. Michel Pichet enverra une demande de soutien financier auprès du député provincial pour l'année 2023.
8. Projets de 2023
  1. Faire la promotion de notre site internet.
  2. Étudier la possibilité de collaborer avec l'école des Trois-Temps à une initiative d'initiation à la culture écologique de légumes (serre, énergie alternative, etc.).
9. En réponse au courriel reçu du Maire suite à la publication de notre compte-rendu citoyen de l'assemblée du conseil municipal du 10 janvier (la copie du courriel et le texte de la réponse sont annexés au présent procès-verbal), les membres du CA s'entendent sur les éléments suivants :
  1. Demander quels sont les passages biaisés dont parle le Maire,
  2. Préciser le sens de l'allusion aux projets immobiliers des autres municipalités, même plus grandes que la nôtre,
  3. Accuser réception de sa demande de retrait de notre liste d'envois,
  4. Ajouter la mission et les objectifs de notre Association,
  5. Inclure des informations sur la notion de « budget-participatif ».
  6. Michel Pichet se chargera de la rédaction de la lettre de réponse et la soumettra aux autres membres du conseil d'administration avant de l'expédier.
10. L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre prend fin vers 21h.

---

1 Suite à la non-disponibilité de quelque salle municipale que ce soit le 29 mars, la salle des Érables a été réservée pour notre AGA le 28 mars de 18h à 21h30. La Municipalité nous fournira un écran et un projecteur.



Annexe

Le courriel envoyé à l'Association des Saint-Marcois par le Maire le 23 janvier 2023

Francois Berthiaume <[fberthiaume@francoisberthiaumeetassocies.com](mailto:fberthiaume@francoisberthiaumeetassocies.com)>

À : Association des Saint-Marcois

Cc. Réal Déry, John Bradley, Marie-Claude Racine, Annie Houle, Alain Lavallée

lun. 23 janv. à 15 h 49

Monsieur Pichet,

*Votre compte-rendu contient, à nouveau, des passages que je considère biaisés par votre interprétation de certains propos et/ou par votre volonté de promouvoir des concepts qui vous sont chers.*

*J'en profite pour vous préciser que je n'ai jamais considéré être membre de l'Association des Saint-Marcois et je vous demande de bien vouloir me retirer de votre liste d'envoi svp.*

*D'autre part, faites-moi plaisir et, dans vos analyses, cessez de comparer SMSR et Beloeil. En procédant ainsi, vous comparez des pommes et des navets, et cela ne fait que brouiller la compréhension de certains enjeux propres à notre municipalité.*

*Cordialement,*

*F.*

*Réponse envoyée le 6 février 2023 :*

Saint-Marc-sur-Richelieu, le 6 février 2023

Bonjour Monsieur le Maire,

Nous aimerions tout d'abord vous remercier encore une fois pour votre réponse relative au dépôt de notre mémoire au sujet du développement immobilier. Nous serons très heureux de collaborer avec la communauté saint-marcoise à la réussite d'un projet d'une telle importance.

Nous avons bien reçu et pris connaissance de votre courriel du 23 janvier adressé à M. Michel Pichet au nom de l'Association des Saint-Marcois.

Son contenu suscite en nous les réactions suivantes.

La première concerne les « passages biaisés par votre interprétation de certains propos et/ou par votre volonté de promouvoir des concepts qui vous sont chers ». Nous aimerions savoir exactement à quels « passages biaisés » vous faites allusion et, surtout, en quoi ils peuvent être considérés comme tels.



Par ailleurs, *la promotion de concepts qui « sont chers »* à Michel Pichet avait été préalablement faite publiquement par lui en son nom personnel lors de son intervention en assemblée du conseil le 10 janvier et a de ce fait été légitimement rapportée dans notre envoi du compte-rendu citoyen de cette même assemblée.

Nous aimerions enfin souligner fortement une fois encore que notre allusion aux projets de municipalités plus grandes que la nôtre n'est pas une incitation à copier-coller ce qui s'y fait mais bien une invitation à s'inspirer de l'esprit qui les sous-tend. Nous sommes bien conscients que Saint-Marc-sur-Richelieu n'a ni l'envergure ni les moyens financiers pour entreprendre la réalisation de projets aussi imposants. Nous sommes cependant convaincus que Saint-Marc-sur-Richelieu a le devoir et la capacité d'adopter des orientations de développement conformes aux impératifs sociaux et environnementaux des années à venir. C'est pourquoi nous avons cité en exemple des projets esquissés ailleurs.

Par ailleurs, nous respecterons votre décision de ne pas vous considérer comme membre de l'Association des Saint-Marcois. Nous regrettons cependant votre décision de vous distancer personnellement d'un organisme inclusif qui n'a d'autre objectif que de collaborer avec la municipalité pour que Saint-Marc-sur-Richelieu continue d'être une communauté préoccupée du bien-être de ses citoyens et de son adaptation aux impératifs socio-environnementaux des années à venir.

Sans vouloir nous immiscer dans les responsabilités de nos élus, nous avons l'intention de continuer à remplir notre rôle de citoyens conscients des exigences et des devoirs de la démocratie municipale. En guise d'aide-mémoire, nous ajoutons en annexe la mission de l'Association des Saint-Marcois et des liens vers quelques documents relatifs au budget participatif.

Le conseil d'administration de l'Association des Saint-Marcois

par Chantale Gamache, présidente

CC : Réal Déry, John Bradley, Marie-Claude Racine, Annie Houle, Alain Lavallée